

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Vacsol Aqua 6118

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2020-0034

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0025066-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	9

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Vacsol Aqua 6118

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Lonza Cologne GmbH
	Adresse	Nattermannallee 1 50829 Cologne Allemagne
Numéro de l'autorisation	BE2020-0034	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0025066-0000	
Date de l'autorisation	26/11/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	02/11/2030	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Arch Timber Protection Ltd (A Lonza company)
Adresse du fabricant	Wheldon Road WF10 2JT Castleford Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Leeds Road HD2 1YU Huddersfield Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1452 - Penflufen
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-56569 Koln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer AG, Alte Heerstr D-41538 Dormagen Allemagne
Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Limited
Adresse du fabricant	Jhaver Center, IV floor, Rajah Annamalai Building No. 72, Marshalls Road, Egmore 600 008 Chennai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Limited A4/1&2 Sipcot Industrial Complex, Pachayankuppam, 607 005 Cuddalore, Tamil Nadu Inde
Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-56569 Koln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited, Plot # 306/3 II Phase, GIDC, Vapi 396 195 Vapi, Gujarat Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Penflufen		Substance active	494793-67-8		0,38
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,4
Diméthyle amine myristyl, distillé ; [N,N-diméthyl-C12-16-(nombre pair)-alkyl-1-amines	Diméthyle amine myristyl, distillé ; [N,N-diméthyl-C12-16-(nombre pair)-alkyl-1-amines		68439-70-3	270-414-6	4,8
Éther de diéthylène glycol monoéthylique	2-(2-Phénoxyethoxy)ethanol		104-68-7	203-227-5	1,92

Isotridecanol éthoxylé		69011-36-5	500-241-6	3
2-Phenoxyethanol	2-Phenoxyethanol	122-99-6	204-589-7	3,84

2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Contient Perméthrine. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Se laver les mains et la peau soigneusement après manipulation.
 Porter des gants de protection.
 Porter des vêtements de protection.
 Porter un équipement de protection des yeux.
 Porter un équipement de protection du visage.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau savonneuse.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
 En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.
 Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.
 Recueillir le produit répandu.
 Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale/régionale
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale/régionale

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement préventif industriel par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Fongicide Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: Capricorne des maisons Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: Basidiomycètes : Nom commun: Brown rot fungi Stade de développement: Hyphe Champignons
Domaine d'utilisation	Intérieur Application intérieure du produit de protection du bois Vacsol Aqua 6118 est un traitement préventif de préservation du bois contre les larves de capricorne des maisons (Hylotrupes bajulus) et les champignons de la pourriture marron. Les usages prévus du Vacsol Aqua 6118 sont les suivantes : Application par double vide et pression sous vide : traitement préventif du bois et du bois de construction (toutes catégories) dans les classes d'emploi 1, 2 et 3. Trempage-Pulvérisation par déluge/en système clos : traitement préventif du bois et du bois de construction (toutes catégories) dans les classes d'emploi 1 et 2. Le produit peut être appliqué sur du bois tendre et du bois dur Classe d'emploi 1 (situations dans lesquelles le bois ou le matériau à base de bois est utilisé à l'intérieur d'une construction, non exposé aux intempéries et à l'humidification). Classe d'emploi 2 (situations dans lesquelles le bois ou le matériau à base de bois est sous abri et non exposé aux intempéries, mais où il peut être soumis à une humidification occasionnelle mais non persistante. Cela peut inclure le bois installé en extérieur sous un toit, pour empêcher toute exposition à la pluie et la pluie battante). Classe d'emploi 3 (situations dans lesquelles le bois ou le matériau à base de bois n'est pas couvert et n'est pas en contact avec le sol. Il est soit exposé continuellement aux intempéries, soit protégé des intempéries mais soumis à une humidification fréquente).
Méthode(s) d'application	Système clos: imprégnation sous vide - Imprégnation sous vide (haute pression) Système clos - Double vide (basse pression) Système ouvert: Traitement par trempage - Trempage industriel Pulvérisation - Pulvérisation par déluge/en système clos

Taux et fréquences d'application

Pression sous vide (haute pression) : 3,7 – 4,65 kg/m³ - Dilution 0,62 à 1,25 % - Une application avant que le bois ne soit mis en service.

Double vide (basse pression) : 3,7 – 4,65 kg/m³ - Dilution 1,50 à 5 % - Une application avant que le bois ne soit mis en service.

Trempage industriel : 10 g/m² - Dilution 10 % - Une application avant que le bois ne soit mis en service.

Pulvérisation : 10 g/m² - Dilution : 10-20 % - Une application avant que le bois ne soit mis en service.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

1. Conteneurs GRV en PEHD (1 000 l)
2. Conteneurs GRV en PEHD (640 l)
3. Fût en PEHD (25 l)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir Indications d'utilisation générales

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir Indications d'utilisation générales

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir Indications d'utilisation générales

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Indications d'utilisation générales

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Indications d'utilisation générales

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Réservé à l'usage industriel par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Pour la prévention des champignons de la pourriture marron et des larves d'*Hylotrupes bajulus* (capricorne des maisons) :

- Le produit est fourni sous forme concentrée à appliquer sur le bois par pression sous vide, double vide, trempage ou pulvérisation en système clos, après dilution avec de l'eau.
 - Les applications doivent être réalisées dans une zone confinée, sur une surface en dur imperméable pour éviter toutes pertes directes dans le sol, avec un système de récupération en place (puisard, par exemple).
 - Le GRV contenant le produit Vacsol Aqua 6118 est directement connecté au système de traitement des eaux usées via une vanne inférieure de verrouillage de l'écoulement. Grâce à l'équipement de dosage automatique, le concentré est pompé depuis le GRV vers le réservoir de mélange ou le réservoir de stockage, ainsi que la quantité exacte d'eau requise pour réaliser le volume approprié de solution de traitement. Le réservoir de stockage est rempli selon les besoins.
 - Pour le traitement par pression sous vide et double vide, le produit dilué prêt à l'emploi est pompé dans le cylindre d'imprégnation pour réaliser le traitement souhaité.
 - Pour les systèmes de déluge clos, le produit dilué prêt à l'emploi est appliqué dans une chambre close par arrosage ou pulvérisation automatique. Le bois pénètre dans le système et en ressort sur un convoyeur, sans manutention manuelle.
 - Le trempage est uniquement réalisé dans des installations de trempage industrielles sans trempage manuel, ce qui signifie que tout le bois est manipulé mécaniquement pendant le processus.
- Le produit doit être dilué avec de l'eau et appliqué selon un taux de rétention tel qu'indiqué ci-après : Exprimé en kg m⁻³, comme concentré dans la zone analytique.
- Un agent antimousse sera requis pour les applications par double vide, haute pression et pulvérisation. Il n'est pas obligatoire pour le trempage. Un agent antimousse à base de silicone doit être utilisé entre 0,005 et 0,025 % (selon la densité de la solution).

Double vide (haute pression)

Dilution entre 1,5 et 5 %.

- Classe d'emplois 1, 2, 3, rétentions : 3,70 – 4,65 kg/m³

Pression sous vide (haute pression)

Dilution entre 0,62 et 1,25 %.

- Classe d'emplois 3, rétentions : 3,70 – 4,65 kg/m³

Trempage

Dilution à 10 %

- Classes d'emplois 1 et 2, rétentions : 10 g/m³

Pulvérisation par déluge/en système clos

Dilution entre 10 et 20 %

- Classes d'emplois 1 et 2, rétentions : 10 g/m²

Le bois fraîchement traité doit être placé sur une surface en dur imperméable avec un système de rétention pour éviter tout écoulement pouvant contaminer le sol, les plans d'eau ou les cours d'eau. Tout écoulement provenant du bois traité doit être récupéré.

5.2. Mesures de gestion des risques

Tous les traitements par imprégnation sous vide, par double vide, par trempage et par déluge doivent uniquement être réalisés dans des sites industriels respectant les points suivants :

- Les applications sont réalisées dans une zone confinée, sur une surface en dur imperméable pour éviter toutes pertes directes dans le sol, avec un système de récupération en place (puisard, par exemple).
- Les solutions appliquées doivent être collectées et réutilisées ou mises au rebut avec les déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées sur le sol, dans les eaux souterraines ou de surface, ni dans les égouts, quels qu'ils soient.
- Ne procédez pas à l'application à proximité de masses d'eau de surface ou dans une zone de protection des eaux. [Le cas échéant, prévoyez une distance appropriée.]
- Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri ET sur une surface en dur imperméable pour éviter les pertes dans le sol, l'eau ou les égouts, et pour s'assurer que toute perte issue de l'application du produit est récupérée à des fins de réemploi ou de mise au rebut.
- Le bois traité ne doit pas être placé près ou au-dessus de masses d'eau de surface.

Les mentions suivantes doivent apparaître sur l'étiquette :

- Portez des gants de protection résistants aux produits chimiques* (le matériau des gants sera précisé dans les informations produit par le titulaire de l'autorisation). *De nouveaux gants doivent être portés au début de chaque cycle de traitement.
- Il convient de porter une combinaison de protection (du type X, EN XXXXX, a minima) imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison sera précisé dans les informations produit par le titulaire de l'autorisation).
- Le port d'une protection oculaire pendant la manipulation du produit est obligatoire.

Les utilisateurs industriels doivent porter l'équipement de protection individuelle suivant pour les différents types de traitement au Vaccsol Aqua 6118 :

- Trempage automatisé : combinaisons imperméables et nouveaux gants à chaque cycle
- Traitement par déluge/en système clos : combinaisons imperméables et nouveaux gants à chaque cycle
- Traitement par double vide : combinaisons imperméables et nouveaux gants à chaque cycle
- Traitement par pression sous vide : gants

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Se rincer immédiatement la bouche. Donner une boisson si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Retirer tous les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser. Nettoyer la peau avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant et si cela est possible facilement, retirer les lentilles de contact. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

N-11 : Les solutions appliquées doivent être collectées et réutilisées ou mises au rebut avec les déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées sur le sol, dans les eaux souterraines ou de surface, ni dans les égouts, quels qu'ils soient.

N-13 : Toutes les applications industrielles doivent être réalisées dans une zone confinée, sur une surface en dur imperméable pour éviter toutes pertes directes dans le sol, avec un système de récupération en place (puisard, par exemple).

N-19 : Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable pour éviter les pertes dans le sol, l'eau ou les égouts, et pour s'assurer que toute perte du produit est récupérée à des fins de réemploi ou de mise au rebut.

N-21 : Ne procédez pas à l'application à proximité de masses d'eau de surface ou dans une zone de protection des eaux. [Le cas échéant, prévoyez une distance appropriée.]

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Rincez à l'eau les contenants vides et réutilisez cette eau dans le processus de traitement.
Les contenants (GRV) doivent être retournés au fournisseur à des fins de recyclage. Si cela n'est pas possible, le contenant doit être mis au rebut via une société de traitement des déchets homologuée, conformément à la législation nationale/régionale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

Par le biais de son service client et de sa documentation relative au bois traité, le titulaire de l'autorisation doit fournir des informations concernant les restrictions du bois traité, c'est-à-dire que le produit ne doit pas être utilisé :

- pour le traitement du bois placé près ou au-dessus de masses d'eau de surface.

Le mélange contient 2,06 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue, 26,75 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue et 19,27 % de composants dont la toxicité cutanée aiguë est inconnue.

Teneur en substances préoccupantes (scénario le plus défavorable) :

Diméthyle amine myristyl, distillé ; [N,N-dimethyl-C12-16-(nombre pair)-alkyl-1-amines : 4,80 %

Éther de diéthylène glycol monoéthylique : 1,92 %

Isotridecanol éthoxylé : 3,00 %

2-Phenoxyethanol : 3,84 %